

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

499^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 décembre 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2015.12.307

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**
1. Moment de réflexion
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015
 5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
 6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**
1. Liste des comptes payés et à payer
 2. Encaissements pour le mois de novembre 2015

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)

- C. Administration générale**
1. Dépôts de documents

- 1.1. Consommation électrique
- 1.2. Consommation d'eau
- 1.3. Comparatif comptable – Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2015
2. Correspondance
 - 2.1. Demande de droit de passage – Sentier de motoneige
 - 2.2. CPA La Pérade – Demande de gratuité – Spectacle annuel
 - 2.3. FADOQ – Contrat social
 - 2.4. Comité contre la carrière – Demande de contribution financière
3. Calendrier des séances du conseil
4. Rémunération et traitement des élus pour 2016
5. Club QUAD – Modification à l'autorisation de passage
6. Dossier Me Soucy – Transfert au fonds en fidéicommiss
7. Décoration d'hiver au parc - Budget
8. Contribution 2016 à la «Corporation de transport adapté de Franche-Mont »

D. Contrat et appels d'offres

1. Location camion incendie pour unité d'urgence
2. Devis pour unité d'urgence
3. Installation électrique – Bornes électriques
4. Nettoyage du puits P-3 - Contrat
5. Conduite d'eau potable – Mesure de débit par coefficient d'Hazan-Williams
6. Élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées
7. TELUS – Renouvellement de l'entente – Cellulaire
8. Balayage de la chaussée – Entente avec le MTQ

E. Avis de motion

1. Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2016 et les conditions de perception

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2015-351 modifiant le règlement de zonage – Adoption du règlement

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Programmation des plaisirs d'hiver 2016 – Autorisation de la dépense
2. Affectation des surplus de la course Richard Tessier
3. Cahier spécial Noël – Bulletin des Chenaux – Autorisation de la dépense
4. Versement de la contribution des Fêtes du 350^{ième}

5. Formation – Obligations et rôles d'un conseil d'administration – Autorisation de la dépense

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions générales (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Francis Perron et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2015.12.308

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2015.12.309

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

- Aucun point

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015

- Aucun point

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2015.12.310

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 350 621,08 \$.

Liste des comptes payés	63 577,72 \$;
Liste des comptes à payer	236 207,73 \$;
Liste des salaires	50 835,63 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

Les encaissements du mois de novembre sont de 124 051,59 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Raccordement électrique rue Gamelin.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

COMPARATIF COMPTABLE – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 OCTOBRE 2015

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2015 ont été déposés et une copie a été remise à tous les membres du conseil.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de novembre.

2015.12.311

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – SENTIER DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Poulamon inc. désire poursuivre ses activités sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le club doit, afin de rejoindre ses sentiers, obtenir un droit de passage sur certains tronçons de chemins de la municipalité;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'octroyer un droit de passage, au Club de motoneige Poulamon inc., sur les tronçons suivant des chemins de la municipalité, soit : 1 – sur le rang d'Orvilliers, sur l'accotement sous le viaduc de l'autoroute 40, 2 – sur le viaduc du chemin de la montée d'Enseigne, sur l'accotement côté est.

Adoptée.

2015.12.312

CPA LA PÉRADE – DEMANDE DE GRATUITÉ – SPECTACLE ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE le CPA La Pérade prépare, annuellement, un spectacle de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir le CPA La Pérade dans l'offre de son spectacle de fin d'année;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accorder, gratuitement, les heures de glace nécessaire pour la préparation du spectacle de fin d'année du CPA La Pérade, selon la disponibilité des heures requises.

Adoptée.

2015.12.313

FADOQ – CONTRAT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré au concept de Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la demande de la FADOQ – région Mauricie demande à la municipalité d'adhérer au contrat social pour une qualité de vie adéquate des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère aux principes soutenus par le contrat social de la FADOQ soit la reconnaissance de la responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité de mandater la mairesse de la municipalité à signer le contrat social de la FADOQ au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Adoptée.

2015.12.314

COMITÉ CONTRE LA CARRIÈRE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un groupe de citoyens afin de défrayer les coûts associés à l'envoi d'une pétition contre un projet de carrière dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut prendre parti dans une telle demande;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de refuser la demande de remboursement des frais demandés.

Adoptée.

2015.12.315

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est jour férié, et qui débuteront à 19 h 30 :

- 11 janvier	- 1 ^{er} février	- 7 mars	- 4 avril
- 2 mai	- 6 juin	- 4 juillet	- 1 ^{er} août
- 6 septembre	- 3 octobre	- 7 novembre	- 5 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

2015.12.316

RÉMUNÉRATION ET TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du règlement numéro 96-154, il était décrété le traitement, la rémunération et le remboursement des dépenses des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4, il était inscrit que la rémunération peut être indexée ou non par résolution;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'indexer la rémunération et le traitement des élus pour l'année 2016 suivant l'indexation du coût de la vie de l'Institut de la statistique du Québec sur une moyenne de douze mois.

Adoptée.

2015.12.317

CLUB QUAD – MODIFICATION À L'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a refusé le tracé initial proposé par le Club Aventure QUAD;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2015.10.255, d'autoriser le Club Aventure QUAD à circuler sur le rang d'Orvilliers à compter des limites de la municipalité de Grondines jusqu'à la rue Monseigneur Laflèche, sur la rue Monseigneur Laflèche jusqu'à la rue Ricard, sur la rue Ricard jusqu'à la route 138, sur la rue Madeleine-de-Verchères jusqu'à la rue Sainte-Anne, sur la rue Sainte-Anne jusqu'à la route 138, sur la 1^{ière} avenue entre les routes 138 et 159 et sur la rue des Chenaux entre les deux entrées de la route 138. L'autorisation est valide pour un passage entre 8 h et 22 h et sujette à être invalidé en tout temps, par simple résolution du conseil, en cas de plainte fondée, pour nuisance ou tout autre motif décidé par le conseil. La circulation ne sera autorisée qu'après l'installation, par le club, de la signalisation règlementaire et validé auprès de la municipalité.

Adoptée.

2015.12.318

DOSSIER ME SOUCY – TRANSFERT AU FONDS EN FIDÉICOMMIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente d'une signature de l'entente négociée, hors cours, dans la cause CS 400-05-004511-110;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à transférer dans le compte en fidéicommiss de Me Pierre Soucy, de l'étude Lambert Therrien Avocats, le montant prévu dans l'entente hors cours dans la cause CS 400-05-004511-110.

Adoptée.

2015.12.319

DÉCORATION D'HIVER AU PARC - BUDGET

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accorder une somme de 200 \$ pour les décorations d'hiver dans le parc du pont.

Adoptée.

2015.12.320

CONTRIBUTION 2016 À LA «CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE FRAN-CHE-MONT»

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et de conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'intérieur et l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite :

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2016 par le ministère des Transports du Québec (MTQ), lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduit;

Que le budget total pour la 27^{ième} année d'opération est estimé à 331 825 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 270 275 \$ et que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adaptée de Fran-Che-Mont au montant de 4 871 \$ pour une période de un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

Que le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le MTQ accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du MTQ et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adaptée de Fran-Che-Mont;

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2015.12.321

LOCATION CAMION INCENDIE POUR UNITÉ D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE l'unité d'urgence du service de protection contre les incendies a été déclarée non conforme aux règles afin de pouvoir circuler sur la voie publique et que la municipalité doit disposer d'un tel véhicule pour répondre aux appels d'urgences;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de louer un véhicule pour les fins d'usage de l'unité d'urgence auprès de la firme Camions Hélie pour un montant de 1 800 \$ par mois, avant toutes taxes applicables et ce jusqu'à la réception du nouveau véhicule d'unité d'urgence et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.322

DEVIS POUR UNITÉ D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE l'unité d'urgence du service de protection contre les incendies a été déclarée non conforme aux règles afin de pouvoir circuler sur la voie publique et que la municipalité doit disposer d'un tel véhicule pour répondre aux appels d'urgences et que les services d'une ressource spécialisée est nécessaire pour la réalisation du devis descriptif du véhicule;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'engager monsieur Steve Lefebvre à titre de personne ressource afin de réaliser le devis d'appel d'offres pour le remplacement du véhicule d'unité d'urgence et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.323

INSTALLATION ÉLECTRIQUE – BORNES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat de deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides du réseau du circuit d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé deux soumissions sur invitation auprès d'électricien de la région afin de procéder au raccordement électrique des bornes;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de raccordement électrique des bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides à l'entreprise ONIL Dessureault et fils inc. au montant de 2 750 \$, avant toutes taxes applicables et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.324

NETTOYAGE DU PUIS P-3 - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des puits d'eau potable de la municipalité nécessite des entretiens sporadiques;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de nettoyage du puits P-3 à la firme Samson et frères pour un montant de 13 492,50 \$, avant toutes taxes applicables et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.325

CONDUITE D'EAU POTABLE – MESURE DE DÉBIT PAR COEFFICIENT D'HAZAN-WILLIAMS

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bornes-fontaines de la municipalité un bas niveau de pression a été signalé sur une partie du réseau d'aqueduc de la municipalité et que cette dernière souhaite procéder à la recherche des causes de bas niveau de pression;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat à la firme Aqua Data pour la recherche des causes de bas niveau de pression sur le réseau d'aqueduc, par la méthode dite de mesure de coefficient d'Hazen-Williams, et ce pour un montant de 3 090 \$, avant toutes taxes applicables et qu'en raison des conditions climatiques que ce test soit fait au printemps 2016 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.326

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature de l'entente en 2013 avec le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du *Programme d'infrastructure Québec municipalités*, concernant le remplacement de la conduite d'eau de la traverse nord de la rivière Sainte-Anne, la municipalité s'était engagée à procéder à la mise en place d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et que le MAMOT exige, pour le versement de la subvention de 68 355 \$, le plan d'action prévu au protocole d'entente;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de mandater la firme d'ingénieurs Pluritec ingénieurs-conseils pour la réalisation d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la municipalité et ce, pour un montant de 6 000 \$, avant toutes taxes applicables et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.327

TÉLUS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE - CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat des cellulaires de la municipalité vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Clé de Sol Donnacona nous propose de renouveler notre abonnement sans augmentation de tarif et nous offre un crédit de 600 \$;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de renouveler notre entente concernant les huit (8) cellulaires de la municipalité, au tarif de vingt dollars par mois (20 \$), avant toutes taxes applicables et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

2015.12.328

BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE – ENTENTE AVEC LE MTQ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) nous propose de renouveler le contrat concernant le balayage de certaines portions de chaussée sous sa juridiction;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter de renouveler le contrat de service du ministère des Transports en contrepartie

d'un versement d'une somme de mille soixante-douze dollars et soixante-sept cents (1 072,67 \$) et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE 2016 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Le conseiller Richard Cossette donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2016 et les conditions de perception.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2015.12.329

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'il a été donné un avis de motion à la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 2 novembre 2015, à 19 h comme stipulé dans l'avis public affiché au bureau municipal, à l'église et dans l'Hebdo journal, le 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2015, à 19 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de participation référendaire a été affiché le 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue au bureau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2015-351 modifiant le règlement de zonage et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2015-351.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de réduire la zone 214-AF et d'agrandir la zone 216-AF. Dans la zone 214-AF, les usages résidentiels y seront interdits.

ARTICLE 3 : Délimitation des zones 214-AF et 216-AF

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par la réduction la zone 214-AF en y retirant les lots 4 175 853, 4 175 854, 4 175 855 4 175 856, 4 175 857, 4 175 870 et 4 175 871. La zone 216-AF est agrandie en y incluant ces mêmes lots.

Le plan de zonage 2015-351, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 214-AF et 216-AF.

ARTICLE 4 : Usages et dispositions relatives à la zone 214-AF

Dans la zone 214-AF, les usages suivants sont autorisés :

- . les groupes d'usages «Service et atelier artisanal» et «Automobile et transport» faisant partie de la classe «Commerce et service»;
- . l'usage «Cimetière, mausolée» faisant partie du groupe «Institution» de la classe «Public et communautaire»;
- . les groupes d'usages «Culture», «Élevage d'animaux» et «Service agricole» faisant partie de la classe «Agricole et forestier».

Les usages de la classe «Habitation» et ceux reliés à l'habitation sont désormais interdits.

Les normes relatives aux bâtiments et les dispositions particulières sont indiquées dans la grille de spécifications de la zone 214-AF annexée au présent règlement.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2015.12.330

PROGAMMATION DES PLAISIRS D'HIVER 2016 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la programmation des plaisirs d'hivers 2016 qui consiste en trois (3) activités se tenant en janvier et février 2016;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 900 \$ pour les trois (3) activités des plaisirs d'hiver.

Adoptée.

2015.12.331

AFFECTATION DES SURPLUS DE LA COURSE RICHARD TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la course Richard Tessier prévoit que les profits générés par la course doivent être réinvestis dans des équipements de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les profits de la course pour l'année 2015 ont été de 1 986 \$;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accorder 500 \$ pour le renouvellement du matériel disponible au pro-shop de l'aréna, 500 \$ pour l'achat de step aérobique et 900 \$ pour le renouvellement du matériel au service d'animation estivale.

Adoptée.

2015.12.332

CAHIER SPÉCIAL NOËL – BULLETIN DES CHENAUx – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin des Chenaux publiera un cahier spécial du temps des fêtes et que la Corporation des fêtes du 350^{ième} de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite s'associer à la municipalité pour l'achat d'un quart de page;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'achat d'une page de publicité dans le cahier spécial des fêtes du Bulletin des Chenaux pour un montant de 400 \$, avant toutes taxes applicables et qu'elle cède un bandeau d'un quart de page à la Corporation des fêtes du 350^{ième} de Sainte-Anne-de-la-Pérade et qu'elle en déduise la valeur sur la subvention à être versée au dit comité.

Adoptée.

2015.12.333

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES FÊTES DU 350^{IÈME}

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à verser une somme de 20 000 \$ à la Corporation des fêtes du 350^{ième} de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de verser la contribution de 20 000 \$ pour l'année 2015 de laquelle sera déduite toute somme avancé par la municipalité.

Adoptée.

2015.12.334

FORMATION - OBLIGATIONS ET RÔLES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à participer à la formation « Obligation et rôles d'un conseil d'administration » qui se tiendra à

Québec au coût de 250 \$, avant toutes taxes applicables et d'autoriser les frais de déplacement inhérent.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Patinoire extérieure
- Raccordement électrique – Secteur Gamelin
- Pétition - Carrière
- Sens unique – Sainte-Anne
- Avis – Interruption d'eau

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport sur les points suivants :

- SDE – Embauche d'un agent de projet
- Fête des bénévoles
- Budget MRC - Récupération

2015.12.335

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 27.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse